

**BORDEREAU DE VERSEMENT DU SOLDE  
DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2020**

Décret n° 2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe apprentissage



**► CALCUL DU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE**

L'Institut d'Optique est habilité à recevoir les 13%, solde de la taxe d'apprentissage. Cette année encore, participez au développement de notre école en nous les versant DIRECTEMENT.

Votre masse salariale brute 2019 .....€  
x 0,68% .....€  
**Solde de 13 % TA 2020** .....€

**► COMMENT NOUS VERSER LE SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?**

Le versement peut se faire par virement (de préférence en cette période de confinement) ou par chèque. Merci de compléter et de retourner ce bordereau par e-mail ou par courrier, avant le 30 juin 2020.

RAISON SOCIALE .....

SIRET .....

ADRESSE POSTALE .....

NOM ..... PRÉNOM.....

TÉL .....

EMAIL .....

**► MONTANT DE VOTRE VERSEMENT AU PROFIT DE L'INSTITUT D'OPTIQUE**

**Par virement (de préférence) :**  
IBAN FR76 3000 3022 1600 0372 7577 963  
BIC : SOGEFRPP

**Par chèque à l'ordre de l'Institut d'Optique :**  
INSTITUT D'OPTIQUE GRADUATE SCHOOL  
2 AVENUE AUGUSTIN FRESNEL  
91127 PALAISEAU CEDEX

Cachet entreprise